Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 06/03/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_009-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 12 février 2024

Objet : Convention de partenariat 2024-2025 - Itinéraire équestre Route des Cardinaux

Numéro de délibération : BC2024_009

L'an deux mille vingt quatre, le douze février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 6 février 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle polyvalente de Courcelles sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Valérie BOUILLAGUET, Michel PELLETIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Didier BASCLE, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 06/03/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_009-DE

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire.

Vu la délibération n°BC2023_002 du bureau communautaire en date du 16 janvier 2023 portant sur la validation du modèle financier 2021/2025 produit par le comité d'itinéraire local de «La Route des Cardinaux».

Considérant l'engagement de l'ensemble des acteurs touristiques et des collectivités de Charente-Maritime dans la poursuite de la création de l'itinéraire local inscrit sur celui de la Route d'Artagnan, itinéraire équestre de 6 000 km, de Lupiac en Gascogne à Maastricht aux Pays-Bas, classée «Itinéraire culturel européen» par le Conseil de l'Europe depuis mai 2021.

Le Département de la Charente-Maritime a confié à Charentes Tourisme la mission de créer un comité d'itinéraire départemental équestre «Route des Cardinaux de Charente-Maritime» en partenariat avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les Offices de Tourisme concernés par l'itinéraire.

Le 23 janvier 2023, un comité d'itinéraire fondateur s'est tenu afin de :

- créer officiellement ce collectif
- valider les termes de la convention pluriannuelle
- et la mise en œuvre opérationnelle

Le comité d'itinéraire, instance de concertation et de décision représentative à l'échelle de plusieurs territoires concernés (Département, EPCI) doit permettre :

- d'aboutir à l'ouverture au grand public d'un itinéraire équestre continu, sécurisé, jalonné et doté de services aux usagers
- il a pour objectifs de structurer, qualifier et promouvoir l'itinéraire par la construction d'un plan d'actions global

Le chef de file de ce comité d'itinéraire est le Département de la Charente-Maritime.

Le pilotage est assuré par Charentes Tourisme et le Département de la Charente-Maritime, en étroite collaboration avec l'Association européenne de la route d'Artagnan (AERA).

Désormais il convient de poursuivre le développement de l'itinéraire et à ce titre le comité de pilotage, réuni le 24 janvier 2024 à La Rochelle a validé le bilan d'activité 2023 du comité d'itinéraire départemental « Route des Cardinaux » et a validé son budget et son plan d'actions 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Conformément au vote du comité de pilotage, réuni le 24 janvier 2024 à La Rochelle, le projet de convention proposé décrit les objectifs et orientations du comité de partenaires pour une durée de 2 ans et les modalités du partenariat entre d'une part, Vals de Saintonge Communauté et d'autre part Charentes Tourisme, coordinateur et animateur du comité d'itinéraire, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de l'itinéraire précité.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 06/03/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_009-DE

Les principaux objectifs covalidés par l'ensemble des partenaires sont les suivants :

- accroître la visibilité et la notoriété de la Route des Cardinaux
- structurer et qualifier l'offre
- développer la fréquentation de l'itinéraire
- générer des retombées économiques

Pour la mise en œuvre des objectifs présentés, les partenaires s'engagent à mutualiser leurs moyens humains, techniques et financiers pour réaliser des actions d'ensemble.

La convention entérine le plan de financement approuvé par délibération BC2023_002 du 16 janvier 2023, pour une participation annuelle de Vals de Saintonge Communauté à hauteur de 2 500 € TTC, et engage les parties pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU